
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INCENDIE DES SOMMETS

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie incendie des Sommets Tenue le 16 octobre 2025 à 19 h

Sont présents :

Martin Turcotte, délégué municipalité du Canton de Hampden.
Jean Belhumeur, délégué municipalité de Chartierville.
Johanne Delage, déléguée municipalité de La Patrie.
Simon Lafrenière, Directeur incendie.

Formant quorum sous la présidence du membre délégué Martin Turcotte, la secrétaire et greffière-trésorière adjointe, Paméla Blais, est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET VÉRIFICATION DU QUORUM.

Le président Martin Turcotte, souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil d'administration. Il constate le quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19 h.

CA-2025-10-069

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de l'ordre du jour pour la séance ordinaire et qu'ils en ont préalablement pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le délégué Jean Bellehumeur et adopté à l'unanimité des membres présents, la dispense de sa lecture, et est proposé son adoption, tel que déposé avec ajout au point 7.7 et 7.8 et en gardant Varia ouvert.

Adoptée.

CA-2025-10-070

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2025.

Il est proposé par le délégué Jean Bellehumeur et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2025, soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil d'administration, avec dispense de lecture considérant qu'une copie a été dûment distribuée à tous les membres de ce conseil individuellement avant la tenue de la présente séance, et que tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

Adoptée.

CA-2025-10-071

4. ADOPTION DES REVENUS ET DÉPENSES

La secrétaire présente les factures à payer pour le mois de septembre 2025 et dûment autorisées par le directeur général et greffier trésorier Simon Lafrenière pour un montant de 24 796,82 \$ incluant les salaires.

Adoptée

5. CORRESPONDANCE.

Une résolution de la municipalité de Hampden et de la Ville de Scotstown concernant le service de sauvetage hors route sont présentées aux membres du CA.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INCENDIE DES SOMMETS

6. DIRECTEUR INCENDIE

6.1. Souper de Noël

Le directeur souhaite procéder à l'organisation d'un souper de Noël pour les pompiers de la Régie. Une soumission sera présentée aux membres sous peu.

6.2. Adoption du budget 2026

Le directeur souhaite présenter une nouvelle dépense pour le budget 2026 soit une station de calibration 4 gaz au coût de 3 936 \$ taxes en sus. Il ramène également la problématique du transport des équipements (bunker) des pompiers. Il sera discuté de cette dépense avec l'intervenant du MAMH pour l'aide financière du FRR volet 4.

7. RÉSOLUTIONS

CA-2025-10-072

7.1. NOMINATION SIGNATAIRES CONTRAT CAUCA

ATTENDU QUE CAUCA opère un centre primaire de traitement des communications 9-1-1 (ci-après « Centre 9-1-1 ») tel que défini à l'article 1 al.2 (1) de la Loi sur les centres de communications d'urgence ;

ATTENDU QUE CAUCA opère des centres secondaires de communications d'urgence, notamment un centre secondaire traitant les communications requérant l'intervention des services incendie (ci-après « Centre incendie »), tel que défini à l'article 1 al.2 (1) de la Loi sur les centres de communications d'urgence ;

ATTENDU QUE CAUCA opère un centre secondaire traitant les communications requérant l'intervention des services incendie ;

ATTENDU QUE la Régie incendie des Sommets désire octroyer le mandat de la répartition des communications incendie à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes municipalités ou villes désignées au présent contrat par la Régie;

Il est proposé par M. Martin Turcotte

ET RÉSOLU UNANIMENT

D'autoriser M. Simon Lafrenière, directeur incendie et greffier trésorier à signer, pour et au nom de la Régie incendie des Sommets, l'entente relative à la répartition des communications incendie avec l'entreprise CAUCA, et ce, pour une durée de cinq (5) ans.

Adopté

CA-2025-10-073

7.2. OFFRE DE SERVICE - RCGT AUDIT FINANCIER 2025

Il est proposé par M. Martin Turcotte d'accepter l'offre de service présentée par RCGT pour l'audit financier se terminant au 31 décembre 2025 au coût de 11 475 \$.

Adopté

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
RÉGIE INCENDIE DES SOMMETS**

CA-2025-10-074

7.3. BANQUE D'HEURES - CAIN LAMARRE

Il est proposé par M. Martin Turcotte et résolu à l'unanimité d'autoriser le président et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre au besoin pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026.

Adopté

CA-2025-10-075

7.4. CONTRAT DE SERVICE – PG SOLUTIONS

Il est proposé par M. Jean Bellehumeur et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de PG Solutions pour le contrat d'entretien et de soutien annuel au montant de 5 901 \$ taxes en sus.

Adopté

CA-2025-10-076

7.5. DEMANDES – PROGRAMME D'AIDE À LA FORMATION

ATTENDU QUE le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'EN décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temp partiel qui exercent au sein des services de sécurité municipaux;

ATTENDU QUE la Régie incendie des Sommets désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Régie incendie des Sommets prévoit la formation de pompier, selon les estimations présentées, au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Régie incendie des Sommets doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC en conformité avec l'article 6 du programme;

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INCENDIE DES SOMMETS

Il est proposé par M. Martin Turcotte et résolu à l'unanimité des membres de présenter une demande d'aide financière pour la formation de 19 pompiers dans le cadre du programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Haut-Saint-François.

Adopté

CA-2025-10-077

7.6. FACTURATION À LA MUNICIPALITÉ DE HAMPDEN POUR TOUR DE COMMUNICATION – GROUPE CLR

Il est proposé par M. Martin Turcotte et résolu à l'unanimité que la Régie incendie des Sommets convienne de partager la facture du groupe CLR Plus avec la Municipalité du Canton de Hampden, et ce, au prorata du nombre de radios appartenant à chacune des entités.

Adopté

CA-2025-10-078

7.7. STATION DÉTECTEUR 4 GAZ

Il est proposé par M. Jean Bellehumeur et résolu à l'unanimité que la Régie incendie des Sommets accepte la soumission Q001078 de L'Arsenal CMP Mayer inc. pour l'achat d'une station de détecteur 4 gaz et des équipements pour sa mise en place au montant de 3 936 \$ taxes en sus.

Adopté

CA-2025-10-079

7.8. FIN DE CONTRAT DE LA DIRECTRICE ADJOINTE

ATTENDU QUE la Régie incendie des Sommets a procédé à une révision de sa structure organisationnelle;

ATTENDU QUE cette révision a permis de constater que le poste de directrice incendie adjointe n'est plus nécessaire au bon fonctionnement des opérations;

ATTENDU QUE la Régie souhaite optimiser l'organisation de son service incendie et assurer une utilisation efficiente de ses ressources;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bellehumeur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le poste de directrice incendie adjointe soit aboli à compter du 31 décembre 2025;

Que le contrat de Mme Vanessa Thériault comme directrice adjointe, occupant présentement ce poste, prenne fin à cette même date;

Que la Régie exprime le souhait que Mme Vanessa Thériault demeure en poste à titre de pompière au sein de la Régie incendie des Sommets;

Que la Régie remercie Mme [nom] pour son engagement et les services rendus dans le cadre de ses fonctions de directrice incendie adjointe;

Que le directeur général soit autorisé à prendre toutes les mesures administratives nécessaires à l'application de la présente résolution.

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
RÉGIE INCENDIE DES SOMMETS**

Adopté

8. VARIA

- 1) Prochaine séance régulière le mercredi 26 novembre 2025 à 19 h à La Patrie.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

CA-2025-10-080

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Johanne Delage et résolu à l'unanimité la levée de l'assemblée régulière à 20 h 10.

Martin Turcotte,
Président.

Paméla Blais
Secrétaire et greffière-trésorière adjointe.